

Montreuil, le 15/02/2010
ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DU
RECOUVREMENT ET DU SERVICE

LETTRE CIRCULAIRE N° 2010-033

OBJET : Décrets n° 2009-775 et 2009-776 relatifs aux nouvelles modalités de décompte des effectifs

La circulaire ministérielle n°DSS/5B/2010/38 du 1^{er} février 2010 commente les nouvelles modalités de décompte des effectifs issues des décrets n°2009-775 et 2009-776 du 23 juin 2009.

Les décrets n° 2009-775 et n° 2009-776 du 23 juin 2009 ont modifié les modalités de décompte des effectifs à prendre en compte.

La circulaire ministérielle n° DSS/5B/2010/38 du 1^{er} février 2010 que vous trouverez ci-joint commente ces nouvelles dispositions.

Le Directeur

Pierre RICORDEAU